

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à huis clos en visioconférence sur zoom, le **mardi 7 avril 2020** à compter de **19 h 40**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absente :

Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance tenue à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Période de questions
6. Finances
 - 6.1 Revenus
 - 6.2 Dépenses
 - 6.3 Dépôt des états financiers 2019
7. Urgence sanitaire - Covid-19
 - 7.1 Fermeture des bâtiments municipaux
 - 7.2 Suspension du taux d'intérêt exigé pour les taxes impayées
 - 7.2.1 Résolution modifiant le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la municipalité de Parisville
 - 7.2.2 Avis de motion : Règlement #370-2020 modifiant le règlement #368-2019 fixant les taux de taxation pour l'année 2020
8. Accompagnement stratégique pour la planification de l'implantation d'une collecte de compostage - Mandat à la firme Chamard
9. Ressources humaines
 - 9.1 Changement au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville
 - 9.2 Embauche de l'Agente de bureau - Réceptionniste
10. Demande de branchement Égout - Deschailons-sur-St-Laurent
11. Octroi de contrats - Déneigement
 - 11.1 Renouvellement du contrat de service d'entretien des chemins d'hiver pour 2020-2021 et 2021-2022
 - 11.2 Renouvellement du contrat de service de déneigement des trottoirs et stationnements
12. Installation d'un nouveau système de chauffage à la salle municipale
13. Règlement harmonisé RM 2019 - Demande de modification au chapitre V Sollicitation et Colportage
14. Services professionnels en ingénierie - Réfection aqueduc et égout rue Principale Ouest - Plans et devis complémentaires et demande de CA
15. Potirothon de Gentilly
16. Rapport des élus
17. Correspondances
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

43-04-20

2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

44-04-20

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

45-04-20

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 10 mars 2020 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

6. FINANCES

6.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 187 994.03\$ incluant les revenus de perception.

46-04-20

6.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Mars 2020

- FOURNISSEURS: 100 904.77\$
- SALAIRES EMPLOYÉS ET ÉLUS: 18 359.67\$

ADOPTÉE

6.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

De l'avis des auditeurs, la firme Groupe RDL, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Parisville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

États financiers 2019

Les prévisions budgétaires non consolidées, pour l'exercice débutant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre 2019, s'élevaient à 1 115 048\$. Les surplus de fonctionnements et les réductions de dépenses ont permis de dégager un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 68 046\$ à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2019, l'excédent de fonctionnements non affectés accumulés s'élevait à 382 735\$.

Le taux global de taxation réel pour la municipalité de Parisville représente 1,4132\$ par cent dollars d'évaluation pour 2019 (1.4147 pour 2018, 1.4147 pour 2017, 1.4074 pour 2016).

DÉPOSÉS.

7. URGENCE SANITAIRE - COVID-19

47-04-20

7.1. FERMETURE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le 15 mars dernier, en raison de la pandémie du COVID-19, le gouvernement du Québec a exigé la fermeture de plusieurs commerces, endroits publics et lieux de rassemblement;

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques, les salles de spectacles, les lieux récréatifs, les salles de danse ainsi que toutes les autres installations à vocation similaire font partie des endroits touchés par cette nouvelle mesure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De fermer l'accès à la population à tous ses bâtiments municipaux afin de se conformer aux plus récentes directives du gouvernement provincial dans le but de diminuer les risques de propagation du coronavirus.

ADOPTÉE

7.2. SUSPENSION DU TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉ POUR LES TAXES IMPAYÉES

48-04-20

7.2.1. RÉOLUTION MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 368-2019 fixant les taux de taxation pour l'année 2020 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Parisville est fixé à 18% par année;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en abaissant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Parisville qui demeure impayée en date du 15 mars 2020 soit établi 0 % par année;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 30 juin 2020.

ADOPTÉE

49-04-20

de résolution
attribué par erreur

7.2.2. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #370-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #368-2019 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020

Je, Dany Boucher, conseiller #2, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement #370-2020 modifiant le règlement #368-2019 fixant les taux de taxation pour l'année 2020. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

50-04-20

8. ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE POUR LA PLANIFICATION DE L'IMPLANTATION D'UNE COLLECTE DE COMPOSTAGE - MANDAT À LA FIRME CHAMARD

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise, Villeroy, Leclercville, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Lotbinière se sont regroupées pour présenter un projet d'accompagnement stratégique pour la planification d'une collecte de compostage dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération municipale;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière a été approuvée par le MAMH;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la firme Chamard stratégies environnementales au coût de 42 940.80\$ plus les taxes applicables, pour réaliser les travaux prévus;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités concernées se sont engagées à participer au projet d'accompagnement et à en assumer une partie des coûts;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Parisville a été nommée organisme responsable du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer à la firme Chamard Stratégies environnementales le contrat pour le projet d'accompagnement stratégique pour la planification d'une collecte de compostage au coût de 42 940.80\$, tel que stipulé dans l'offre de services reçue le 19 décembre 2019.

De facturer à chacune des municipalités participantes leurs parts des dépenses encourues dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE

9. RESSOURCES HUMAINES

51-04-20

9.1. CHANGEMENT AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications doivent être apportées au recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville ;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont été présentées au Conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver les modifications apportées au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville rétroactivement au 1er février 2020.

ADOPTÉE

52-04-20

9.2. EMBAUCHE DE L'AGENTE DE BUREAU - RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a affiché une ouverture de poste pour l'embauche d'un(e) Agent(e) de bureau - Réceptionniste ;

CONSIDÉRANT QU'UN processus d'embauche a dûment été complété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- D'embaucher pour une durée indéterminée Madame Lucie Leclerc pour occuper les fonctions d'Agente de bureau - Réceptionniste au taux salarial prévu au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville;
- De tenir compte de la date du début d'emploi (30 mars 2020) dans le délai d'admissibilité de l'employé pour l'assurance collective et le régime de retraite;
- D'assujettir Madame Leclerc à une période de probation de six (6) mois, dont la municipalité de Parisville pourra mettre fin à l'emploi du salarié pour tout motif qu'elle jugera raisonnable, sans indemnité et/ou préavis de quelque nature que ce soit.

ADOPTÉE

53-04-20

10. DEMANDE DE BRANCHEMENT ÉGOUT - DESCHAILLONS-SUR-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QU'un citoyen de Deschaillons-sur-St-Laurent situé au 310, rang St-Charles, au coin sud-ouest de l'intersection de la route 265 a adressé une demande à la municipalité de Parisville le 8 mars dernier via notre site internet afin de pouvoir être desservie par le réseau d'égout de Parisville;

CONSIDÉRANT le règlement 330-2014 visant à établir une nouvelle tarification et conditions pour le branchement aux services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux dans la municipalité ne s'applique pas à une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE nos installations d'assainissement des eaux ainsi que notre réseau actuel nous permettent d'accueillir ce nouveau branchement extramunicipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser un nouveau branchement extramunicipal au réseau d'égout sanitaire de la municipalité de Parisville pour la résidence située au 310, rang St-Charles à Deschaillons-sur-St-Laurent et que la totalité des frais engagés pour les travaux de raccordement soit facturés à la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent.

Les travaux pourront être prévus au calendrier de la municipalité de Parisville sur réception d'une résolution de la part de la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent acceptant les conditions pour la fourniture de services relative à la distribution d'eau potable et d'égouts à la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent.

ADOPTÉE

11. OCTROI DE CONTRATS - DÉNEIGEMENT

54-04-20

11.1. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR 2020-2021 ET 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de d'entretien des chemins d'hiver pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le contrat contenait également deux années optionnelles, soit 2020-2021 et 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De renouveler le mandat de service d'entretien des chemins d'hiver avec Les Entreprises Jacques Beudet Inc. au montant de 33 975.22\$ pour 2020-2021 et 34 499.50\$ pour 2021-2022 tel qu'indiqué dans la soumission reçue.

ADOPTÉE

55-04-20

11.2. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de déneigement des trottoirs et stationnements pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le contrat contenait également deux années optionnelles, soit 2020-2021 et 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De renouveler le mandat de service de déneigement des trottoirs et stationnements avec Les Entreprises Jacques Beaudet Inc. au montant de 20 500 \$ pour 2020-2021 et 21 000 \$ pour 2021-2022 tel qu'indiqué dans la soumission reçue.

ADOPTÉE

56-04-20

12. INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE CHAUFFAGE À LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE notre demande de participation au programme Chauffez vert - Commerces, institutions et industries a été analysée, que la salle municipale est admissible au projet de remplacement du système de chauffage et qu'une aide financière de 12 909\$ nous a été octroyée;

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux Horizons pourra également subventionner une partie de la dépense pour la l'amélioration générale de la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE les installations électriques nécessaires au branchement des nouvelles fournaies sont déjà réalisées via un autre projet;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'alimentation a également été transmise à Hydro-Québec et la réalisation de ce nouveau branchement est prévue pour le 11 mai prochain au coût de 360\$;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le démantèlement de nos installations actuelles alimenter à l'huile et l'installation d'un nouveau système alimenté à l'électricité;

Aubin Pélissier (nouveaux conduits)	27 000\$
Pierre Grimard Réfrigération (utilisation des conduits existants)	19 740\$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De mandater Pierre Grimard pour le remplacement et l'installation de nouvelles fournaies électriques à la salle municipale pour un montant de 19 740\$ plus taxes applicables, conditionnellement à ce qu'une inspection des conduites soit faite par caméra et que les résultats soient favorables à la conservation de celles-ci.

ADOPTÉE

57-04-20

13. RÈGLEMENT HARMONISÉ RM 2019 - DEMANDE DE MODIFICATION AU CHAPITRE V SOLICITATION ET COLPORTAGE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Parisville juge à propos d'apporter une modification au chapitre V du règlement harmonisé RM 2019 portant sur la sollicitation et le colportage afin de pouvoir l'interdire sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour offre un service pouvant accompagner la municipalité dans ces démarches;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander à la MRC de Bécancour d'accompagner la municipalité de Parisville dans sa démarche pour modifier le règlement harmonisé RM 2019 actuellement en vigueur.

Un argumentaire et une analyse de la situation actuelle seront fournis pour appuyer la demande envoyée via la MRC, aux directions générales des municipalités de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

58-04-20

14. SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - RÉFECTION AQUEDUC ET ÉGOUT RUE PRINCIPALE OUEST - PLANS ET DEVIS COMPLÉMENTAIRES ET DEMANDE DE CA

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé par la résolution 111-08-19 à la firme SNC-Lavalin pour la préparation des plans et devis de la réfection de l'aqueduc et de l'égout sanitaire de la rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels complémentaires ont aussi été approuvés par la résolution 170-12-19 pour l'ajout des travaux de réfection de l'égout pluvial, de la reconstruction de la voirie ainsi que la reconstruction des trottoirs en partenariat avec le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le réseau pluvial actuel du MTQ, portion aval, ne répond pas aux normes en vigueur (combiné à une profondeur en amont non adéquate), le ministère demande une proposition de services complémentaires pour couvrir les travaux de réfection pour le prolongement du réseau pluvial sur environ 170 mètres du côté Ouest et des travaux de réfection du pluvial existant sur environ 475 mètres du côté Est;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une demande de CA à l'environnement est également nécessaire pour ces ajouts;

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés par la confection de plans et devis complémentaires et la demande de CA seront assumés en totalité par le Ministère des Transports et que le protocole d'entente actuel devra être modifié pour répondre à cet ajout;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires professionnels complémentaires reçue de la firme SNC Lavalin au montant de 7 800\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter la proposition d'honoraires professionnels complémentaires de la firme SNC-Lavalin au montant de 7 800\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

59-04-20

15. POTIROTHON DE GENTILLY

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière séance du conseil des Maires de la MRC de Bécancour, il a été convenu que toutes les municipalités devaient s'inscrire au Potirothon, ainsi que la MRC, en raison du 30e anniversaire de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE M. Maurice Grimard, maire, se porte volontaire pour inscrire une équipe municipale et pour faire pousser quelques citrouilles;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'inscrire une équipe municipale au Potirothon de Gentilly et de payer les frais d'inscription de 60\$ pour l'activité.

ADOPTÉE

16. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

17. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

18. VARIA

Nil.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

60-04-20

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 21h27 et qu'une séance ordinaire soit tenue à huis clos par voie de visioconférence le 5 mai 2020.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Dominique Lapointe, directrice
générale et secrétaire-trésorière**